

Série évaluation de projet

**Évaluation à mi-parcours du projet
«Offrir des avantages environnementaux,
sociaux et économiques durables en Afrique de
l’Ouest grâce à une bonne gouvernance, des
incitations correctes et l’innovation»**

**GCP/RAF/837/GFF
FEM ID: 9126**

Annexe 5. Hypothèses de la théorie de changement

La liste d'hypothèses qui suit est tirée des documents de projet et de l'analyse de la TdC de l'IPC par l'équipe d'évaluation. Elle contient des hypothèses essentielles mais n'est pas exhaustive.

Hypothèses à vérifier pour passer de la réalisation des composantes (et de leurs cibles) à la réalisation des conditions nécessaires (résultantes) de 1er ordre.

<p>Pour passer de</p> <p>Composante 1 : amélioration de la gouvernance et de la gestion des pêches, Composante 2 : Renforcement de la chaîne de valeur des produits de la mer, Composante 3 : Communication stratégique, S&E et transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p>1^{er} ordre : Les conditions et mesures incitatives sont en place pour encourager: les parties prenantes à modifier leurs pratiques, les institutions concernées à changer leurs structures et leurs procédures, les partenaires de l'IPC à collaborer.</p>

Il faut vérifier que:

- i. Les objectifs et composantes de l'IPC-AO sont également applicables et pertinents dans les trois pays. L'amélioration des revenus et les moyens d'existence avec des niveaux de capture similaires ou inférieurs conduisent à une réduction de la pression sur les stocks halieutiques (hypothèse clé de l'IPC-AO).
- ii. Un seul indicateur de capacité est franchi pour que des leçons soient tirées des sites pilotes et que les changements nécessaires (individuels et institutionnels) de pratiques soient adoptés.
- iii. Le projet crée une masse critique et une concentration d'efforts qui engendrent une volonté politique plus forte et signalent des changements significatifs.
- iv. Les opérateurs et opératrices à petite échelle, en particulier les femmes, ont les moyens d'adopter des pratiques améliorées.
- v. Les contextes culturels, politiques et économiques des pêches sont caractérisés dans chaque pays.
- vi. La garantie de la représentation et la participation équitable aux instances de décisions (concertation et gestion) et de gouvernance (ressources et CVA) des femmes, jeunes et groupes discriminés et très vulnérables est institutionnalisée, des mesures d'équité (discrimination positives) sont prises et l'égalité de genre est systématiquement prise en compte dans la documentation et la communication.
- vii. Les objectifs et composantes de l'IPC-AO sont également applicables et pertinents dans les trois pays.
- viii. La collaboration entre la FAO et le PNUE pour la mise en œuvre du projet est efficace.
- ix. La Composante 3 reçoit des financements suffisants permettant d'appuyer les échanges entre les pays de l'IPC-AO et les partenaires de l'IPC.
- x. Les activités du projet sont coordonnées avec les autres initiatives en cours et développées en étroite collaboration avec les autres projets : l'IPC-AO tire des enseignements des autres sous-projets (et vice-versa) sur l'utilisation d'outils tels que la planification spatiale marine et les aires marines protégées pour la gestion des pêches, les défis et bénéfices à utiliser un mécanisme de fonds fiduciaire (« *trust fund* ») pour la gestion des pêches par les communautés, les défis pour la pêche artisanale d'obtenir une forme de certification. Des synergies entre l'IPC-AO, le PRAO (de la Banque Mondiale) au CPV et SEN, le CCLME (financé par le FEM) au CPV et SEN et le GCLME sont recherchées.

- xi. Le projet établit une collaboration étroite avec au moins une institution nationale de recherche ou similaire dans chaque pays.
- xii. Tout le personnel du projet IPC-AO est informé de la TD de l'IPC et en comprend les liens avec l'IPC-AO.
- xiii. Chaque plan de travail national est opérationnalisé comme prévu et lié au cadre de résultats de l'IPC-AO.

Hypothèses à vérifier pour passer de la réalisation des conditions nécessaires (résultantes) de 1er ordre à la réalisation de la mise en œuvre des pratiques de l'AEP (résultantes de 2ème ordre).

Pour passer de

1^{er} ordre: Les conditions et mesures incitatives sont en place pour encourager: les parties prenantes à modifier leurs pratiques, les institutions concernées à changer leurs structures et leurs procédures, les partenaires de l'IPC à collaborer.

à

2^{ème} ordre:

- (1) Les institutions concernées changent leurs structures et leurs processus pour appuyer les objectifs et principes de l'IPC.
- (2) Les pêcheurs, travailleurs et entreprises et parties prenantes du secteur des pêches modifient leurs pratiques en réponse aux mesures incitatives de l'IPC.
- (3) Les partenaires de l'IPC collaborent pour appliquer les principes, pratiques et outils de l'IPC

Il faut vérifier que:

- i. Les réussites locales du projet inspirent des changements et sont explicitement liées au contenu des stratégies et plans d'actions nationaux.
- ii. Une transition entre les mesures stratégiques de gestion des pêches et leur mise en œuvre sur le terrain, en concordance avec les principes de l'AEP, du Code de Conduite pour une Pêche Responsable et des Directives volontaires pour la pêche artisanale est facilitée par le projet.
- iii. Les institutions et les acteurs à la base reconnaissent l'intérêt d'adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance, de chaînes de valeur et de participation.
- iv. La stratégie genre concourt à la réalisation de changements qui contribuent à la concrétisation de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, conformément aux objectifs des stratégies nationales.
- v. Les associations de pêcheurs et de transformateurs.trices peuvent accéder au mécanismes de financement proposés par la Challenge Fund. Ce sous-projet offre un appui technique sensible au genre pour développer des projets pour les investisseurs et des liens avec des investisseurs potentiels dans le secteur de l'après-capture.
- vi. Les conditions de 1^{er} ordre sont maintenues dans le temps et renforcées pour permettre d'avancer vers la réalisation des conditions de 2^{ème} et 2^{ème} ordres.

Hypothèses à vérifier pour passer de la mise en œuvre des pratiques de l'AEP (résultantes de 2ème ordre) à la réalisation des cibles de l'IPC (résultantes de 3ème ordre).

Pour passer de

2^{ème} ordre :

- (1) Les institutions concernées changent leurs structures et leurs processus pour appuyer les objectifs et principes de l'IPC.
- (2) Les pêcheurs, travailleurs et entreprises et parties prenantes du secteur des pêches modifient leurs pratiques en réponse aux mesures incitatives de l'IPC.
- (3) Les partenaires de l'IPC collaborent pour appliquer les principes, pratiques et outils de l'IPC.

à

3^{ème} ordre : Les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux ciblés par l'IPC et les conditions pour les réaliser sont atteints.

Il faut vérifier que:

- i. L'IPC-AO contribue également à la TdC de l'IPC dans le cadre de son suivi et du développement et de l'utilisation de l'instrument d'évaluation des performances de la pêche (FPAI) de la CFI.
- ii. L'IPC-AO profite des expériences et enseignements tirés des autres projets CFI à travers les processus de gestion des connaissances.
- iii. Le PPM remplit son rôle de coordination et de suivi.
- iv. La TdC et stratégie « genre » contribue à la TdC générale du projet.
- v. Les processus politiques et institutionnels sont en place au sein de chaque pays de l'AO et durables pour assurer la réalisation des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.
- vi. Un élan commun est créé entre les agences de l'IPC, les ministères concernés et les parties prenantes du secteur pour agir de concert et poursuivre les actions améliorant la gestion et les bénéfices des pêches côtières pour le développement économique et humain.

Bureau de l'évaluation
evaluation@fao.org
www.fao.org/evaluation/fr/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.